

Décision du 6 janvier 2003 portant nomination aux collèges du service de l'inspection générale de l'environnement

NOR : *DEVG0210313S*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu le décret n° 2000-426 du 19 mai 2000 portant organisation de l'administration centrale du ministère chargé de l'environnement, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2000 portant fonctionnement du service de l'inspection générale de l'environnement, notamment son article 7 ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2003 portant organisation interne du service de l'inspection générale de l'environnement ;

Sur proposition du chef du service de l'inspection générale de l'environnement,

Décide :

Article 1^{er}

Sont désignés pour animer les trois collèges du service de l'inspection générale de l'environnement :

- M. François Barthélemy pour le collège technologies et risques ;
- M. Philippe Huet pour le collège espaces naturels et qualité de vie ;
- M. Jacques Roussot pour le collège qualité du service public de l'environnement.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie et du développement durable.

Fait à Paris, le 6 janvier 2003.

Roselyne Bachelot-Narquin